

## **Rapport de la Commission de gestion et des finances de la Paroisse de Lonay-Préverenges-Vullierens**

### **sur l'exercice 2020 et le budget 2021**

en vue de l'Assemblée paroissiale du printemps 2021

**Séance tenue le 6 avril 2021 au Centre paroissial, de 20 h. à 22 h.**

**Présents:** Jean Fiaux, Bernard Gloor, Jean Martin (rapporteur), membres de la Commission

François Maendly, trésorier de la Paroisse, Mme Pierrette Bayet, caissière du Centre paroissial.

#### **Introduction**

F. Maendly présente tout d'abord les documents soumis ainsi que la manière générale de fonctionner. Il rappelle que, tous les quatre mois, le compte PostFinance sur lequel il dispose de la signature individuelle est soumis à Jean Fiaux qui en fait un contrôle exhaustif sur la base des justificatifs. Cette manière de faire a pour but de satisfaire la Recommandation concernant la sécurité financière au sein des paroisses de l'EERV, qui demande que les mouvements sur les comptes bancaires et postaux des paroisses fassent l'objet d'un contrôle par deux personnes. François M. a avec lui les classeurs de pièces y relatives que comme l'an dernier la Commission n'étudie pas, satisfaite de ce que cet examen soit fait périodiquement par un de ses membres en qui elle a toute confiance.

#### **Comptes et budget du Centre paroissial**

Les comptes sont présentés par la nouvelle caissière, Mme Bayet. Une discussion animée s'engage à propos de la rubrique « Entretien bâtiment et mobilier et dotation à la provision ad hoc (Centre paroissial) ».

Les commissaires souhaitent que, par gain de clarté et de compréhension pour chacun, cette rubrique soit divisée en deux :

- Entretien bâtiment et mobilier, d'une part,
- Dotation à la provision ad hoc, d'autre part, qui représente en fait le bénéfice d'exploitation du Centre. Il importe en effet que ce bénéfice apparaisse clairement. A noter que, en cas de perte d'exploitation, elle serait compensée par le recours à la même provision.

Des explications sont données en rapport avec les frais d'entretien, moins importants qu'ils ne l'étaient pour l'année 2019.

Au chapitre des recettes, de manière aisément compréhensible vu la pandémie que nous vivons depuis un an, les encaissements du bar sont nettement moins importants.

Le budget du Centre est ensuite présenté. Pour les raisons qui viennent d'être évoquées, il prévoit un déficit. La commission s'y rallie.

Une question est posée à propos de la recommandation de la Commission dans son rapport sur l'exercice 2019, qui disait « considérer qu'il est important, et assez urgent, d'envisager les voies et moyens de mieux rentabiliser les locaux du Centre. » Mme Bayet assure que c'est une préoccupation constante du Comité, sans que des initiatives spécifiques dans ce sens soient prises à ce stade.

En rapport avec l'utilisation du Centre qu'il convient de chercher à maximiser, la commission recommande d'en parler et faire parler autant que possible, y compris par la Newsletter ou d'autres manières.

S'agissant du suivi des opérations comptables, il serait judicieux, de manière à être en ligne avec la Recommandation susmentionnée de l'EERV, qu'une deuxième personne revoie périodiquement les **opérations intervenues sur le compte PostFinance** du Centre. Jean Fiaux serait disposé à la faire comme il le fait pour les comptes de la paroisse.

La Commission profite aussi de se renseigner sur les travaux de **rénovation de la cuisine**, qui ont fait l'objet d'une décision de l'Assemblée paroissiale le 28 octobre 2020. Ces travaux ont été réalisés durant le premier trimestre 2021 et viennent d'être terminés. On procède à une brève visite des lieux.

Mme Bayet est vivement remerciée pour les explications données et pour son travail. Elle se retire.

### **Comptes 2020 et bilan de la Paroisse**

La commission examine, avec les explications du trésorier, les documents présentant le bilan au 31 décembre 2020 et les tableaux résumés de produits et charges pour 2020.

Suite à la discussion intervenue l'an dernier, le « Fonds construction Préverenges » a été dissous et attribué à la provision générale, ce que la commission salue.

La situation du « Fonds orgue Préverenges » est discutée. Depuis 25 ans, la commune de Préverenges fait un versement annuel y relatif. F. Maendly aura avec le Président du Conseil de paroisse durant l'été 2021 un contact avec la Municipalité pour parler de l'avenir à cet égard.

Au chapitre des « Legs et dons exceptionnels », il relève un don de Fr. 10'000.- De plus, en général, il importe de relever la générosité remarquable et réjouissante des paroissiens au cours de l'année, entre autres suite à la distribution des Calendriers paroissiaux. C'est un facteur majeur qui permet la clôture des comptes avec un bénéfice de plus de Fr. 9'000.-

L'examen des charges 2020, puis celui du bilan 2020, n'amène pas de commentaires notables. On rappelle que le bilan intègre tant les éléments financiers de la Paroisse que ceux du Centre.

### **Budget paroissial 2021.**

Il est présenté et commenté par le trésorier. En dépit d'un déficit prévu de Fr. 10'902.-, la commission s'y rallie.

Les explications reçues sur l'ensemble des points examinés ont pleinement satisfait les commissaires.

### **Appréciation et remerciements**

La pandémie covid continue d'entraîner des changements majeurs dans les activités paroissiales. La commission tient à exprimer une fois de plus sa vive gratitude à nos pasteurs, au Conseil paroissial, au Comité du centre, au Secrétariat et à toutes les personnes qui s'engagent pour que la vie paroissiale reste substantielle et diversifiée. La mise sur pied de la possibilité de suivre les cultes à distance, de même que la Newsletter électronique, sont saluées.

### **Conclusion**

La commission propose à l'Assemblée paroissiale d'accepter les comptes 2020 de la Paroisse et du Centre et d'en donner décharge aux caissiers concernés, ainsi que d'accepter les deux budgets 2021.

Elle réitère sa gratitude à François Maendly et Pierrette Bayet pour leur travail. Elle sait gré à l'Assemblée paroissiale, au Conseil et au Comité du Centre de l'attention qu'ils porteront au présent rapport.

Echandens, le 12 avril 2021 - La Commission:

Jean Martin (rapporteur)

Bernard Gloor

Jean Fiaux